



Vente de société et certificat de travail

Par **clarcky**, le **20/07/2011** à **20:52**

Bonjour,

Mon entreprise a été rachetée depuis peu et le nouveau repreneur a gardé le personnel. Le nom de la société va changer rapidement et ma question est la suivante :

- Est-ce que le vendeur doit délivrer un certificat de travail et un solde de tous comptes pour la période travaillée avant la vente ?

Avec mes remerciements.